

lité civile ne demanderont pas de charte fédérale comme ils devraient être encouragés à le faire dans l'exercice de leur activité.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour appuyer la motion du député de Regina-Est (M. Burton), je dirai que l'aspect important de sa motion a trait au principe de la divulgation. La motion reconnaît qu'il peut exister des compagnies si petites qu'elles ne présentent aucun intérêt significatif sur le plan économique. Le ministre a la possibilité d'exempter ces compagnies. Néanmoins, la motion du député propose que la divulgation soit acceptée en principe. Dans notre société, les gens aiment de plus en plus savoir ce qui se passe. Ils veulent prendre leurs décisions et ne peuvent le faire sans avoir accès aux renseignements nécessaires. Le porte-parole du parti conservateur a déployé un grand zèle pour appuyer l'auditeur général. Il a accusé le gouvernement d'essayer de faire taire l'auditeur général. Il a dit qu'il faudrait divulguer tout ce que le gouvernement fait pour s'assurer qu'absolument rien n'est dissimulé au public. Et c'est ainsi que cela doit être. Pourquoi le gouvernement seul ferait-il l'objet d'un examen méticuleux? Pourquoi le secteur privé serait-il libre de faire exactement ce qui lui plaît? Après tout, la majorité des activités économiques dans notre société sont encore le propre du secteur privé et non du gouvernement. Mes honorables amis devraient, il me semble, déployer le même zèle pour la divulgation des renseignements relatifs au secteur privé que pour celle des renseignements relatifs au secteur public.

Des voix: Bravo!

M. Saltsman: Après tout, bien des membres de notre société font l'objet d'examens rigoureux. Par exemple, nous savons quel est le traitement des enseignants, des fonctionnaires et des députés. L'indemnité des députés peut faire l'objet de débats publics, et il doit en être ainsi.

L'hon. M. Lambert: C'est parce qu'ils sont payés par le public.

M. Saltsman: Eh bien, pourquoi les autres échapperaient-ils à l'examen rigoureux si les députés n'y échappent pas? En ces matières, il semble y avoir deux poids, deux mesures, vestige de la théorie suivant laquelle le monde des affaires avait droit à un traitement de faveur. Il a droit au secret. Il fut un temps où les hommes politiques aussi y avaient droit et pourtant ils ne le revendiquent plus. Ils ne

se refusent pas à un examen de leurs activités. J'estime, monsieur l'Orateur, que le secteur privé ne devrait pas avoir le droit de réclamer le secret à cet égard. Actuellement, une atmosphère de grand mystère entoure les opérations commerciales. Je suis bien persuadé que la plupart des transactions commerciales sont parfaitement loyales et que la plupart des hommes d'affaires peuvent justifier leurs activités. Pourtant, tant qu'existera ce mystère, on soupçonnera toujours les hommes d'affaires d'essayer de cacher quelque chose et d'en retirer certains avantages. Pour que le monde des affaires, notre société et les services qui fonctionnent en dehors du monde des affaires puissent s'entendre, il importe, à mon avis que nous sachions comment se font les affaires.

Il n'y a pas si longtemps existait un comité mixte du Sénat et de la Chambre chargé d'étudier la question des prix. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) en était le distingué vice-président. L'une des premières décisions que le comité eut à prendre fut de décider s'il devait rendre publics les renseignements qu'on lui communiquerait. Plusieurs des premiers témoins à comparaître devant lui acceptèrent de lui fournir tous les renseignements qu'il demanderait à condition qu'il siège à huis clos. Le comité opta pour le contraire et décida que les renseignements qu'il obtiendrait seraient rendus publics. A la suite de cette décision, des choses bizarres se produisirent. Certaines sociétés en pâtirent comme elles le méritaient du fait de leurs pratiques, alors que beaucoup d'autres y gagnèrent énormément, car le public se rendit compte qu'elles agissaient dans son intérêt comme dans le leur. Ces firmes s'aperçurent que la divulgation des renseignements leur apportait d'énormes avantages.

Les entreprises qui s'inquiètent de la divulgation des renseignements ont toutes les raisons de le faire, alors que celles qui gèrent leurs affaires dans l'intérêt du public comme dans le leur, n'ont rien à craindre et beaucoup à gagner en acceptant le principe de la divulgation.

Une voix: Et que dit Marcel maintenant?

• (5.20 p.m.)

M. Saltsman: La question du secret est souvent soulevée. Il faut être bien prudent en y répondant. Notre parti a pris une position très ferme au sujet de la vie privée. Nous ne pouvons aller trop loin pour assurer la protec-